

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-020 du 17 février 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept février à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – M. LACMENT – A.M. BARBIER – D. TABARY – Ch. LECTEZ

MM. J. MAHIEU – X. DUQUESNE – Y. MARECHAL – B. SEGERS – M. BECQUES – G. BOURY – J. M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – J. LAUDE – J.N. MENAGE – G. DUE – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par Mme A. GILLION
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART

Objet : **Modification de l'organigramme de la collectivité**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle la délibération du 6 janvier 2014 qui a permis d'adopter l'organigramme de la collectivité. Cet organigramme traduit la stratégie politique et les objectifs de la Communauté de Communes et se veut le reflet du fonctionnement réel des services.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'organigramme repose sur deux services regroupant les actions en termes de développement territorial et les actions en termes de services à la population. Un troisième service regroupe les activités supports de la collectivité : Service Administratif et Juridique, Comptabilité, Patrimoine, Ressources Humaines.

Monsieur le Président indique ensuite que l'organigramme est évolutif et doit être adapté, dans le temps, en fonction de l'évolution du périmètre des services.

Monsieur le Président expose qu'il est aujourd'hui primordial de tenir compte des besoins de la collectivité en matière de gestion patrimoniale et d'entretien des bâtiments communautaires avec l'arrivée des bâtiments de la Salle de Sports Escoffier et du Dojo de Bapaume, suite à la mise en application des nouveaux statuts de l'intercommunalité.

Afin de gérer correctement l'ensemble du patrimoine, d'anticiper et de traiter les problèmes de fonctionnement et d'assurer le suivi de l'ensemble des bâtiments, il est proposé la création d'un service « Patrimoine » au sein du pôle administratif. Ce service regroupera également le personnel d'entretien de la collectivité affecté dans les différents bâtiments.

Ce service aura pour mission de participer à la stratégie globale en matière de maintenance des bâtiments, d'anticiper les problématiques de maintenance et de gestion des bâtiments, de proposer des solutions techniques et d'initier leur mise en œuvre, d'encadrer et de garantir le bon fonctionnement des équipes d'entretien, de veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité, d'assurer la coordination des interventions techniques, de garantir la bonne exécution technique et la qualité des services rendus, de préparer les budgets, de suivre leur exécution.

Monsieur le Président propose ensuite d'identifier dans l'organigramme les moyens humains déployés en matière de maintenance informatique et de suivi des projets numériques de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer l'organigramme de la collectivité et l'organisation nécessaires au fonctionnement des services et de procéder aux modifications de l'organigramme pour l'adapter aux objectifs et à la stratégie.

Le Conseil Communautaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

- de créer un service du Patrimoine au sein du pôle Administratif et Juridique, Comptabilité, Patrimoine, Ressources Humaines ;
- d'identifier un service d'assistance technique informatique au sein de la mission « Projet Numérique »
- de modifier l'organigramme de la collectivité tel qu'il vient d'être présenté ;
- de fixer le nouvel organigramme de l'établissement tel qu'indiqué en annexe ;
- de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire sur les modifications de l'organigramme.

Monsieur Président est chargé d'appliquer la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 février 2014 et transmission en Préfecture le 17 février 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 février 2014 et transmission
en Préfecture le 17 février 2014.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE,

2014-020- 17/02/2014
MODIF ORGANIGRAMME

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.